

MAIRIE DE MONPAZIER

Compte rendu de réunion du conseil municipal Séance du 15 juillet 2015 à 20h30

Présents : Mmes Edèll Pereira, Jeanine Duffa, Marie-France Ganneray, Josiane Taudière, Maylis Moreaud, Stéphanie Déjos.

MM. : Alain Berlioz, Jean-Jacques Gipoulou, Bernard Lafon, Pierre Morisse, Fabrice Duppi, Marc Rayssac, Christian Lejuez.

Absents excusés : Mme Charlotte Sabrou (procuration à Mme Moreaud)

Secrétaire de séance : Mme Marie-France Ganneray

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 05 juin 2015. Approbation du compte rendu avec 9 voix pour et 5 abstentions (Mmes Duffa, Moreaud, Sabrou, MM. Rayssac et Lejuez).

D01> Motion de l'Union Des Maires sur la loi « NOTRe »

Suite à la baisse des dotations de l'Etat, l'AMF laisse l'initiative aux Associations Départementales de Maires en les invitant à se mobiliser contre un certain nombre de propositions contenues dans le projet de loi NOTRe.

Afin de préserver l'identité communale, la proximité et pour maintenir l'activité économique et les services publics locaux, monsieur le maire propose à son conseil de signer la motion proposée par l'Union des Maires.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité de signer la lettre de mobilisation.

D02> Convention de mise à disposition pour une implantation de clôture sur le domaine public

A la demande d'une propriétaire qui souhaite implanter une clôture et un portail sur le chemin communal limitrophe à sa propriété, il est proposé une convention de mise à disposition.

Une participation financière de 296€ est demandée à la mairie par la propriétaire.

Il est précisé que la mise en sécurité de cette clôture va certainement faire changer le prix du devis.

Le conseil demande de voir avec la propriétaire pour lui présenter les nouveaux éléments. La décision est donc reportée.

D03> Convention pour la projection de séances de cinéma avec Ciné-Passion

De nouvelles communes se sont ajoutées pour accueillir des projections de séances de cinéma. Monsieur le Maire propose à son conseil de passer une convention de mise à disposition avec « Ciné-Passion en Périgord » pour la projection de films en salle et en plein air avec les mêmes tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer la-dite convention avec Ciné Passion en Périgord.

D04> Acquisition d'un véhicule utilitaire

Monsieur le Maire propose à son conseil d'investir sur un véhicule d'occasion, en remplacement de l'ancien véhicule, pour les services de la commune.

Il a été prévisionné 5 000€ au cpte 21571 sur le budget communal, un devis de 2 500€ TTC est proposé concernant un Kangoo pick up de 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 voix pour et 3 abstentions (Mmes Moreaud, Sabrou, M. Lafon), accepte l'achat du véhicule Kangoo à 2 500€ TTC.

D05> Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les subventions aux associations comme suit et décide de verser la subvention aux associations sur présentation de leur rapport financier à la majorité comme suit :

M. Duppi s'est retiré de la salle lors du vote étant donné sa présidence à l'ACAM et Mme Duffa en tant que Présidente de la Croix Rouge.

	<u>votées pour</u> <u>2015</u>
ACAM Association des commerçants,	600
Comité des fêtes	200
ADOREED	80
Amicale des pompiers	300
Amicale laïque Monpazier	350
Amis mémoire déportation	50
Amis Jean Galmot	50
Anciens combattants	50
les Boutarels	150
Bufarot	50
Chorale et musique	250
CLEM	500
Club des aînés de la Bastide	50
Monpazier cyclo-Bastides	50
les Dames du jeudi	50
FNATH (mutilés du travail)	50
Foyer socio-éducatif Beaumont nouvelle demande	
Gazette Monpazéroise	50
Judo-club Capdrot (150€ supplément pour tournoi)	200
Papillons blancs	100
Association les Pinsons (maison de retraite)	100
Radio 4	32
SAKADOS	50
Secours catholique	200
Société hippique	150
Stade Monpazérois rugby	1000
Tennis club Monpazérois	400
Union Départementale AF 24	50
Union sportive Monpazier foot	1000
Vélo-club Monpazérois400 + 1000 comcom	1400
croix Rouge Française	200
Foyer rural socio-éducatif Capdrot	50
Les amis de minou	200
Réserve	588
Total budgétisé	8 600.00

D06> Recrutement d'un agent en contrat aidé

Afin de palier à l'absence d'un agent en arrêt maladie, monsieur le Maire propose à son conseil de lancer une candidature pour recruter un agent en contrat aidé au sein de la mairie à compter du 10 août 2015 pour 35 h de travail hebdomadaire en contrat avenir.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le recrutement d'un agent en contrat aidé à compter du 10 août 2015,

D07> SIAEP : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014.

Conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 06 mai 1995, Monsieur le Maire présente pour l'exercice 2014, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de Monpazier- Beaumont.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte de cette présentation.

D08> Assainissement : acquisition de parcelles de terrains autour de la Station d'Épuration

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la création de la nouvelle station d'épuration, le projet nécessite des terrains supplémentaires.

Aussi, la commune souhaite acquérir des parcelles jouxtant l'ancienne station qui appartiennent à Mme CUMENAL Michelle et M CUMENAL Eric de CAPDROT : des portions de parcelles des Sections CO n° 269p et CO n° 343 sur la commune de CAPDROT ; Section AC n° 457 sur la commune de MONPAZIER, **soit une surface totale d'environ 11 000m².**

Après avoir consulté l'avis des domaines et proposé un prix d'acquisition aux propriétaires, il a été conclu avec les propriétaires un prix global des différentes parcelles à 2€ TTC le m².

Monsieur le maire soumet à son conseil le prix d'achat à 2€ TTC le m², propose de retenir le géomètre expert M Rougier de Lalinde et de réaliser l'acquisition par un acte administratif avec l'aide de l'ATD de Périgueux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 10 voix pour et 4 abstentions (Mmes Duffa, Moreaud, Sabrou, M. Rayssac)

- D'accepter la proposition des vendeurs avec un prix d'achat du M² de terrain à 2€ TTC (tous terrains confondus)
- De nommer M Jean Rougier géomètre expert à Lalinde (sous réserve d'une autre offre moins disante)
- De réaliser l'acquisition des parcelles sous forme d'Acte Administratif avec l'aide de l'ATD (un adjoint devra représenter la commune pour signer cet acte)

D09> Assainissement : Choix de l'entreprise pour la construction de la Station d'Épuration

Monsieur le Maire rappelle l'avis d'appel public à la concurrence dont l'envoi à la publication a eu lieu le 16 février 2015, concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de traitement de 1600 équivalents-habitants et d'une zone de rejet végétalisée, sous la procédure adaptée.

Monsieur le Maire présente les résultats : 6 réponses de constructeurs de premier plan, quatre en filière intensive (type Boues activées) et deux en filières extensive (type FPR).

Après audition des entreprises, les offres des entreprises Hydrel, en filière intensive et Epur Nature, en filière extensive, sont considérées comme les plus intéressantes.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre d'Épur Nature (variante 1b) pour les motifs suivants :

De divers avantages, non couverts par la grille de notation, de la proposition Epur Nature en particulier la consommation énergétique (deux fois plus faible), la fiabilité (voir notamment l'avis de M.P Molle), l'intégration paysagère, la possibilité d'exploitation par du personnel non qualifié, la tolérance aux graisses et aux eaux parasites, etc.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de la commune de réaliser un projet écologique, économique, (avec des coûts réduits et une simplicité d'exploitation), garant de l'argent public et de l'intérêt des habitants, qui a reçu l'aval d'experts et de techniciens spécialisés qui en garantissent la fiabilité.

Ce projet a le soutien du Président du Conseil Départemental et est suivi par le SATESE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 7 voix pour et 7 voix contre (Mmes Duffa, Pereira, Moreaud, Sabrou ; MM. Lafon, Lejuez, Rayssac)

- autorise M le Maire à signer le marché de réalisation ainsi que toutes les pièces s'y afférent, avec l'entreprise EPUR NATURE pour un montant de 1 074 647.96€ HT dont l'agence se situe à Verfeil (31590) dans les conditions ci-dessus, ajustées éventuellement en fonction des options et négociations, sous réserve de validation de la filière par la DDT et de rectification sur ce point de l'arrêté d'autorisation de rejet.

QUESTIONS DIVERSES

*Lettre de M. .AUVRAY qui demande l'autorisation de faire des balades en calèche, la précédente demande lui avait été refusée car le parcours paraissait trop dangereux. Le nouveau tracé paraît plus satisfaisant, toutefois deux personnes devront être présentes pour assurer la sécurité.

*Facturation de juin par la SOGEDO.

Lors de la facturation du mois de Juin par la SOGEDO aux habitants de Monpazier, la société fermière a omis d'appliquer la dernière augmentation règlementaire. La SOGEDO propose d'effectuer cette régularisation sur la prochaine facture aux abonnés, en décembre, ce qui risque de poser problème chez certaines personnes.

Le conseil demande un rattrapage particulier avant septembre avec une lettre d'explication de la part de SOGEDO.

*Lettre de Madame la Sous-préfète de Bergerac.

La Sous préfecture a envoyé un courrier demandant des explications sur plusieurs lignes budgétaires des budgets 2014 et 2015.

Une réponse va lui être envoyée en concertation avec la Trésorière de Belvès.

*Mme Moreaud signale que les grilles de protection des vitraux de l'église n'ont pas dû être remises après les travaux suite à la tempête de 2009 et que des dégâts de projections éventuelles de pierres sont déjà visibles, d'autre part, il y a une fuite au dessus du plafond du baptistère.

*Mme Duffa signale que des poubelles n'ont pas été vidées un samedi après-midi.

Fin de la séance à 0h15.